



## Erratum Rapport final 2021 Observatoire Régional Déchets-Economie Circulaire enquêtes DMA

### **Merci de prendre en compte les erreurs ou précisions suivantes dans le rapport final :**

- P12 : Dans le rapport, Les EPCI ne sont pas considérés comme porteurs du compostage collectif (« les 13 EPCI cités dans le tableau ci-dessous ont indiqué qu'il existait des opérations de compostage de quartiers ou en pied d'immeubles sur leur territoire »).
- P22 : L'extension des Consignes de tri doit être mise en place avant le 31 décembre 2022, donc avant 2023.
- P47 : tableau 9 : les 2.7% d'enfouissement correspondent à du stockage en ISDI.
- P57 : Pour les ISDND fermées, il faut lire Orchaise et non Molineuf.
- P60 : 97% du tonnage est valorisé et non 99%.
- P61 : l'UIOM de Gien est exploité par Arceval.